

Directives pour le contrôle des licences au sein de l'ARJS (saison 2009/2010)

Pour les matches de **championnat**, les joueurs d'une même équipe doivent **tous être** en possession d'une **licence de Swiss Volley** ou **tous être** en possession d'**un passeport SVRJS**.

Pour un match de **Swiss Cup**, tous les joueurs doivent être en possession d'une licence de **Swiss Volley** du même club. De plus, les joueurs en possession d'une double licence (**KN**, **DN** ou **DR**) ne peuvent jouer que dans leur club d'origine.

L'engagement ne doit pas être noté sur la licence.

Pour un match de **Coupe SVRJS**, tous les joueurs doivent être en possession d'une licence de **Swiss Volley** ou d'**un passeport SVRJS** du même club, c'est-à-dire que les joueurs en possession d'une double licence (**DR**) ne peuvent jouer que dans leur club d'origine.

Tous les joueurs en possession d'une licence leur permettant d'être qualifiés en ligue nationale (**LN**, **DN**, **KN**) ne peuvent **pas participer** à la **Coupe SVRJS**.

L'engagement ne doit pas être noté sur la licence.

Licence joueur/joueuse DN						Classification spéciale des équipes masculines de BMV et de Nidau en coupe SVRJS : le premier engagement détermine l'appartenance à l'équipe, le contrôle se fait par Roland Zbinden, responsable de la coupe. L'arbitre ne fait aucune inscription sur les licences.
VB Péry			95300			
NL	1L	B	U21 ¹	A	B	
				1L		
2RL	A	B	U21 ²	A	B	
		C		C		
3RL	A	B	U18	A	B	
		C		C		
4RL	A	B	U16	A	B	
		C		C		
Zweitverein VBC Biel/Bienne						1L

La joueuse en possession de la licence ci-dessus, peut être engagée en **Swiss Cup** avec le VB Péry et non avec le VBC Bienne. Par contre elle ne peut pas participer à la **Coupe ARJS**.

Remarque : Pour bien comprendre le fonctionnement du règlement des licences il faut d'abord faire la distinction entre **qualification** et **engagement**.

Qualification :

Possibilité qui existe de participer à **un championnat complet** avec une équipe.

Engagement :

Possibilité qui existe de participer à **un match** de championnat ou de coupe avec une équipe.

Validité :

En plus de la **photo**, et de la **signature du joueur**, une licence n'est valable que si la **qualification supérieure**, notée dans les cases des engagements, **correspond à la catégorie de licence**.

Licence **non valable** (qualification en **LR**, donc une licence à la qualification **LR** ou **LN** est requise).

Licence J					
NL	A	B	U21¹	A	B
	1LN			C	
3RL	A	B	U18	A	B
		C		C	

Licence **valable** (un junior avec une licence de la catégorie nationale (**LN**) peut également être engagé en catégorie régionale.

Licence LN + U21 + U18					
NL	A	B	U21	A	B
	1LN			C	
2RL	A	B	U18	A	B
	C			C	

- On peut toujours être engagé dans une catégorie, respectivement une ligue supérieure, à sa qualification de base.
- Par contre on ne peut pas être engagé dans une ligue inférieure dans la catégorie dans laquelle on est qualifié.
- On ne peut pas être engagé en ligue régionale avec licence de ligue nationale (LN, DN et KN) même si cette licence n'a pas encore été utilisée pour une des ligues nationales.

Exceptions :

Les juniors qui possèdent une **licence nationale (LN)**, peuvent être **engagés** dans toutes les ligues nationales, toutes les ligues régionales et les ligues juniors correspondant à leur classe d'âge.

Les juniors qui possèdent une **licence régionale (LR)** peuvent être **engagés** dans toutes les ligues régionales et les ligues juniors correspondant à leur classe d'âge.

(restriction : leur engagement est réduit à **deux ligues adultes (RL et/ou LN)**)

Attention, cette qualification possible n'est valable que pour une équipe par ligue.

Enregistrement de l'engagement

Lorsque le club n'est représenté que par une seule équipe dans une ligue, on notera l'engagement dans la grande case et non dans les petites.

Licence J		
U18	A	B
	C	

Lorsque le club est représenté par plus d'une équipe dans une ligue, on notera l'engagement dans la grande et dans la petite case (A ou B).

Licence J		
U18	A	B
	C	

Extrait art. 41 RV Swiss volley (RL)

- 3) Un joueur peut être engagé dans différents groupes d'une ligue aussi longtemps qu'il n'est pas qualifié pour l'un des groupes. Une fois qualifié pour un groupe, il ne peut plus en changer dans la même ligue.

Licence RL		
4RL	A	B
	C	

Licence RL		
4RL	A	B
	C	

Licence RL		
4RL	A	B
	C	

Peut encore être engagé dans l'équipe qui joue dans le groupe B.

Peut encore être engagé dans l'équipe qui joue dans le groupe A.

Engagement et qualification dans l'équipe qui joue dans le groupe B

- 4) Lorsqu'un club a plusieurs équipes dans le même groupe d'une ligue, un joueur peut être engagé dans une seule équipe de ce groupe. Il est d'emblée réputé qualifié pour cette équipe ; le changement d'équipe au sein du même groupe est interdit.

Licence RL		
4RL	A	B
	C	

Engagement et qualification dans l'équipe A.

Licence RL		
4RL	A	B
	C	

Engagement et qualification dans l'équipe B.

Extrait art. 41 RV Swiss volley (J)

- 5) Lorsqu'un club a plusieurs équipes juniors dans le même groupe d'une classe de force, le passage de l'équipe inférieure dans l'équipe supérieure est autorisé (par analogie avec le changement de ligue), à la condition toutefois que les équipes juniors aient été hiérarchisées en fonction de leur force au sein du groupe au début de la saison.

Licence J		
U18	A	B
	C	

Peut encore être engagé dans l'équipe B.

Licence J		
U18	A	B
	C	

Ne peut plus être engagé que dans l'équipe A.

Licence J		
U18	A	B
	C	

Peut encore «monter» dans l'équipe A.

Nouvelle règle applicable pour la saison 2009-2010 :

RV Article 36

- 6)bis Un junior peut jouer à la fois dans deux ligues adultes au maximum (LN/LR). S'il est engagé dans plus de deux ligues adultes à la fois, il ne peut plus être aligné que dans les deux ligues supérieures.

VBC Bienne					
Licence LN (JA)					
NL	A	B	U21 ¹	A	B
	1LN			C	
2RL	A	B	U21 ²	A	B
	C			C	
3RL	A	B	U18	A	B
	C			C	
4RL	A	B	U16	A	B
	C			C	
Zweitverein :					

Peut encore jouer en LNA, 1LN et 2 RL mais plus en 3RL

VBC Bienne					
Licence LN (JA)					
NL	A	B	U21 ¹	A	B
	1LN			C	
2RL	A	B	U21 ²	A	B
	C			C	
3RL	A	B	U18	A	B
	C			C	
4RL	A	B	U16	A	B
	C			C	
Zweitverein :					

Il suffit d'avoir été engagé 1 fois en LNA et 1 fois en 1LN pour ne plus pouvoir jouer en ligues régionales.